

## **A. Responsabilité du rédacteur:**

- **La réalisation de Stalactite, périodique bilingue, illustré deux fois l'an** qui assume la **fonction** défini en bas;
- **Organisation de l'équipe de rédaction;**
- **Observation du budget et comptabilité** avec le trésorier de la SSS;
- **Renseignement du bureau de la SSS** par l'interlocuteur désigné;
- **Rapport écrit de l'activité annuelle** au CC ;
- **Propositions pour le prix T. Bitterli** au bureau de la SSS.

## **B. Fonction de Stalactite**

- Stalactite constitue le lien entre la SSS, les clubs et les spéléologues suisses. Il doit diffuser les informations principales du comité, des commissions et de l'ISSKA.
- Stalactite constitue également le lien entre les divers clubs. Tout les membres de la SSS peuvent être régulièrement informé des activités des autres clubs.
- Stalactite est le reflet de la spéléologie suisse.
- Les articles publiés doivent permettre aux lecteurs d'approfondir leurs connaissances.
- Stalactite doit s'orienter sur les besoins de ses lecteurs.

---

*base:*

- *statuts centraux: art. 3 tâches, lit. l) / Art. 17*
- *mandat du CC e.o. du 14 nov. 2001*
- *proposition du bureau central du xx yy 2002*
- *décision de l'AD du 27 avril 2002 a.s. de l'art. 21, lit e) statuts centraux.*